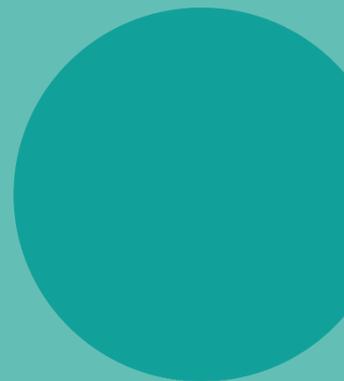
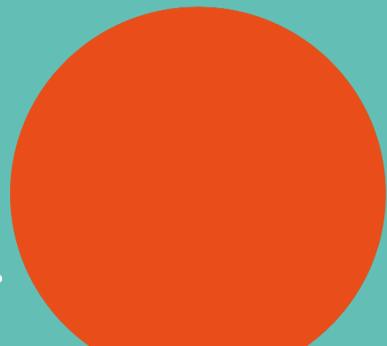


CONSEIL MUNICIPAL

Lundi 03 avril 2023

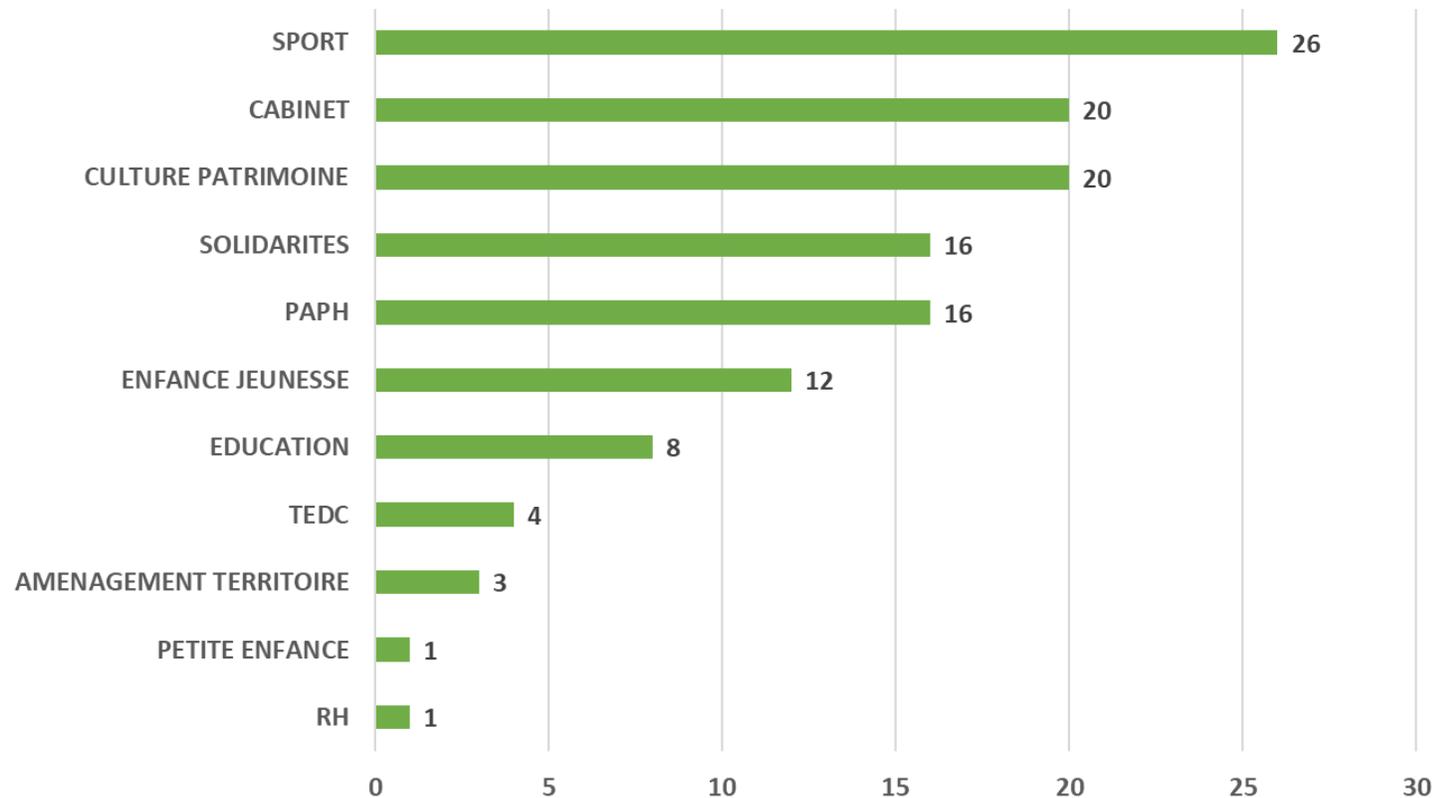




**Approbation du procès-verbal
du conseil municipal du 30 janvier 2023**

Point 1 – Subventions aux associations et conventions année 2023

2023 : Nombre de dossiers reçus (total : 127) par PP

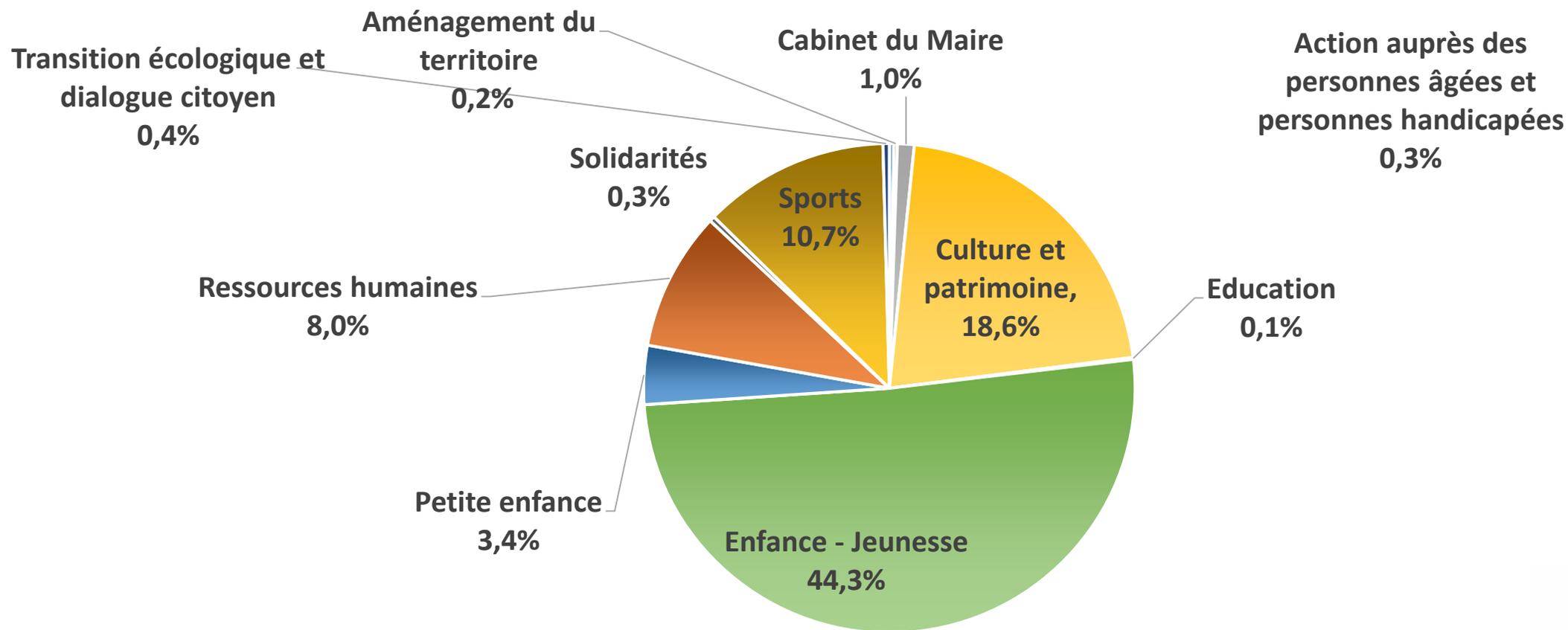


2022: 127 dossiers
2021: 135 dossiers

Répartition des subventions par politique publique

Politique publique	2023		
	PROPOSITION Subvention fonctionnement	PROPOSITION Subvention exceptionnelle	TOTAL
Enveloppe globale subventions associations (Mairie + CCAS)	1 076 935,00 €	25 000,00 €	1 101 935,00 €
Enfance - Jeunesse	457 646 €	30 037 €	487 683 €
Culture et patrimoine	189 050 €	15 900 €	204 950 €
Sports	107 770 €	9 644 €	117 414 €
Action auprès des personnes âgées et personnes handicapées	2 850 €	0 €	2 850 €
Petite enfance	35 860 €	1 500 €	37 360 €
Education	1 250 €	0 €	1 250 €
Solidarités	3 400 €	0 €	3 400 €
Cabinet du Maire	10 160 €	450 €	10 610 €
Transition écologique et dialogue citoyen	2 000 €	2 000 €	4 000 €
Aménagement du territoire	1 700 €	450 €	2 150 €
Ressources humaines	88 011 €	0 €	88 011 €
TOTAL	899 697 €	59 981 €	959 678 €
SOLDE	177 238 €	-34 981 €	142 257 €

Répartition des enveloppes par politiques publiques



Enfance - jeunesse

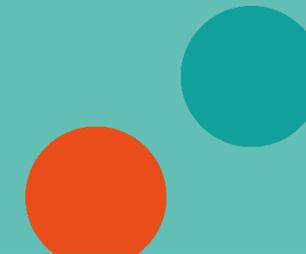
Associations Enfance-Jeunesse	montants proposés 2023
Association des parents d'élèves du collège Sainte-Philomène	150 €
Association laïque des parents d'élèves du collège Paul Langevin (FCPE)	150 €
Foyer socio-éducatif du collège Paul Langevin	200 €
Foyer socio-éducatif du lycée professionnel Jean-Jacques Audubon	200 €
Les Lucioles Musique	5 000 €
Association Parazic	1 500 €
Amicale Laïque de Couëron Centre Section Centre Aéré	165 294 €
Amicale Laïque de Couëron Centre Fonctionnement Général	2 815 €
Centre Socioculturel Pierre Legendre	160 096 €
Centre Socioculturel Henri Normand	152 278 €
TOTAL Enfance-Jeunesse	487 683 €



Associations Culture et patrimoine	montants proposés 2023
Ecole de Musique	171 600 €
Groupe Artistique Léon Moinard	18 000 €
Amicale Laïque de Couëron Centre section danse	2 000 €
Amicale Laïque de Couëron Centre section éveil musical	350 €
Association La Calboscène	2 500 €
ASC La Concorde section Cor de chasse	300 €
ASC La Concorde section Photo	250 €
ASC La Concorde Section Théâtre	110 €
Chante Ensemble	610 €
Image In	610 €
Koria	110 €
Le Chœur des Z'	610 €
Les Chevaliers du Centaure	110 €

Société des amis de l'école laïque La Chabossière Fonctionnement Général	3 200 €
CZESC Nantes Pologne	1 000 €
Une Tour, une Histoire	110 €
Racines Y Amistades Espanolas	110 €
Association Poisson pilote	500 €
Sultan Bacchus	110 €
Estuarium	1 000 €
Ligue pour la Protection des Oiseaux 44 (LPO)	550 €
Centre d'histoire du travail	450 €
Association pour la Connaissance et la Recherche Ornithologique de Loire Atlantique (ACROLA)	350 €
Bretagne Vivante - SEPNB	300 €
MIND UP	110 €
TOTAL Culture et patrimoine	204 950 €

	montants proposés 2023
Association Badminton en Loisir	505 €
Association Couëron natation	6 758 €
Association Sportive et Culturelle La Concorde TOUTES SECTIONS	11 082 €
<i>Association Sportive et Culturelle La Concorde BADMINTON</i>	641 €
<i>Association Sportive et Culturelle La Concorde BOXE</i>	976 €
<i>Association Sportive et Culturelle La Concorde GYMNASTIQUE</i>	4 385 €
<i>Association Sportive et Culturelle La Concorde RANDONNEE</i>	940 €
<i>Association Sportive et Culturelle La Concorde FOOT EN MARCHANT</i>	157 €
<i>Association Sportive et Culturelle La Concorde ROLLER</i>	1 248 €
<i>Association Sportive et Culturelle La Concorde VOLLEY</i>	2 735 €
Aviron Loire Océan	470 €
Chabossière olympique club TOUTES SECTIONS	15 779 €
<i>Chabossière olympique club BADMINTON</i>	1 570 €
<i>Chabossière olympique club BASKET</i>	5 266 €
<i>Chabossière olympique club ESCALADE</i>	4 266 €
<i>Chabossière olympique club HANDBALL</i>	4 599 €
<i>Chabossière olympique club MULTISPORTS</i>	78 €

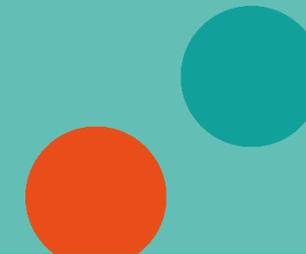


Chab'Pétanque	514 €
Club d'Arts Martiaux de Couëron	1 292 €
Couëron Chabossière Football club	19 043 €
Couëron tennis de table	1 158 €
Etoile sportive couëronnaise TOUTES SECTIONS	19 719 €
<i>Etoile sportive couëronnaise ATHLETISME</i>	4 068 €
<i>Etoile sportive couëronnaise BASKET</i>	4 963 €
<i>Etoile sportive couëronnaise CANOË KAYAK</i>	251 €
<i>Etoile sportive couëronnaise FOOTBALL</i>	371 €
<i>Etoile sportive couëronnaise HANDBALL</i>	3 797 €
<i>Etoile sportive couëronnaise MULTISPORTS</i>	298 €
<i>Etoile sportive couëronnaise PETANQUE</i>	2 016 €
<i>Etoile sportive couëronnaise SWIN-GOLF</i>	39 €
<i>Etoile sportive couëronnaise TIR A L'ARC</i>	1 183 €
<i>Etoile sportive couëronnaise ETOILES ADAPTEES</i>	314 €
<i>Etoile sportive couëronnaise RUGBY</i>	419 €

Judo Jujitsu Club Couëronnais	1 573 €
Marche Randonnée Couëronnaise	1 605 €
Par 4 chemins - cavaliers et cie	577 €
Pour elle et lui - Self-défense/Jujitsu	332 €
Tennis club couëronnais	10 296 €
Masters cyclisme Loire Atlantique	95 €
Triathlon Sport Couëronnais	986 €
Véloce sport couëronnais Section compétition	1 756 €
Véloce sport couëronnais Section cyclo VTT	729 €
Amicale Laïque de Couëron Centre Section Billard	670 €
Lib'R tes pieds	75 €
OMS	3 000 €

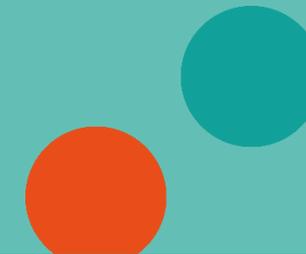
Association sportive du collège Paul Langevin "l'Essor Couëronnais"	917 €
Association sportive du lycée d'enseignement professionnel Jean-Jacques Audubon	326 €
Association sportive Sainte-Philomène	1 254 €
Association Couëronnaise de Gymnastique d'Entretien (A.C.G.E.)	286 €
Tonic gym	3 567 €
Véloce sport couëronnais Organisation 4 courses	3 800 €
Véloce sport couëronnais Trophée des Sprinters	7 600 €
Véloce sport couëronnais randonnée P. Brétecher	1 250 €
Véloce sport couëronnais Utilisation du vélodrome	400 €
TOTAL Sport	117 414 €

Personnes âgées, personnes handicapées



Associations Personnes âgées, personnes handicapées	montants proposés 2023
Association Valentin Haüy pour le Bien des Aveugles	50 €
Fédération des Malades et Handicapés	50 €
Association des Paralysés de France / France Handicap	50 €
Association des Donneurs de Voix - Bibliothèque sonore de Nantes	50 €
Association Régionale des mutilés de la voix des pays de loire	50 €
L'Indépendante - Association des Anciens Travailleurs de Couëron	350 €
Association des Parents Résidents et Amis de la Maison d'Accueil Spécialisée du Fraîche Pasquier	100 €
Foyer couëronnais des anciens	600 €
Association Les Amis de la Maison d'Accueil Spécialisée du Loroux Bottereau	50 €
Association Sportive et Culturelle La Concorde - CONCORD'ÂNE	1 500 €
TOTAL Personnes âgées, personnes handicapées	2 850 €

Petite enfance



Association Petite enfance	montants proposés 2023
Association Les Lapins Bleus	37 360 €
TOTAL Petite enfance	37 360 €

Education

Associations Education	montants proposés 2023
Conseil Local FCPE La Chabossière	150 €
F.C.P.E. conseil local des écoles Léon Blum et Anne Frank (les Ardillets)	150 €
FCPE conseil local des écoles Marcel Gouzil et Charlotte Divet	150 €
association des parents d'élèves des écoles Rose Orain et Louise Michel (APEROLM)	150 €
P'tits Jean Zay	150 €
Union départementale des Délégués Départementaux de l'Education Nationale	50 €
Prévention Routière	300 €
Association de parents d'élèves de l'enseignement libre de l'école St- Symphorien de Couëron (APEL St Symphorien Couëron)	150 €
TOTAL Education	1 250 €

Solidarités

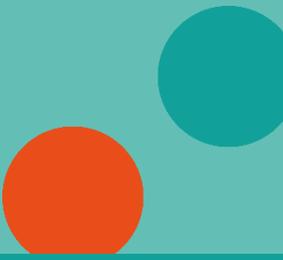
Associations Solidarité	montants proposés 2023
Mouvement français pour le planning familial association départementale de Loire-Atlantique	500 €
Association départementale des restaurants du cœur et relais du cœur de Loire Atlantique	400 €
Solidarité Femmes Loire-atlantique (SOS Femmes)	500 €
Espace Simone de Beauvoir	160 €
Le Secours catholique Caritas France	150 €
Centre d'information sur les droits des femmes et des familles	500 €
Banque alimentaire de Loire-Atlantique	200 €
Association pour le don de sang bénévole de la Chabossière	160 €
Amicale pour le don de sang bénévole de Couëron	160 €
Femmes solidaires de Couëron et Basse-Loire	400 €
Mouvement vie libre	270 €
TOTAL Solidarité	3 400 €

Associations Cabinet	montants proposés 2023
Association des Amis du Musée de la Résistance de Châteaubriant	300 €
Comité départemental du souvenir des fusillés de Chateaubriant et Nantes	100 €
Association Républicaine des Anciens Combattants (ARAC)	650 €
Union Nationale des Combattants de Couëron	250 €
Union Locale C.F.D.T. Basse-Loire	200 €
Union Locale C.G.T Basse-Loire	200 €
Ligue des droits de l'homme	140 €
Groupement accueil service promotion du travailleur immigré	100 €
Association Départementale des Gens du Voyage Citoyens 44	1 500 €
Association SOS paysans en difficultés 44	250 €



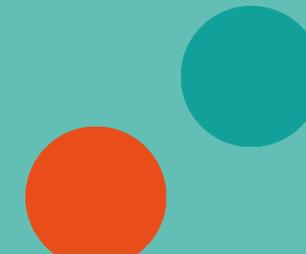
S.O.S Méditerranée	600 €
Stand With Ukraine	600 €
Association départementale de la protection civile section Couëron	1 000 €
Comité des usagers des bacs de Loire Atlantique	100 €
Colombe couëronnaise	300 €
Amicale des Sapeurs Pompiers	4 000 €
CELI - Couëron Espéranto Langue Internationale	110 €
Union des Commerçants et Artisans Retraités de Couëron	100 €
Union touristique les amis de la nature	110 €
TOTAL Cabinet	10 610 €

Transition écologique et dialogues citoyens



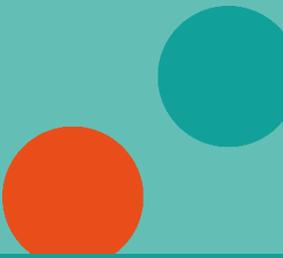
Associations Transition écologique et dialogues citoyens	montants proposés 2023
Compostri	2 000 €
Collectif Idées Vertes	2 000 €
TOTAL Transition écologique et dialogues citoyens	4 000 €

Aménagement du territoire et cadre de vie



Associations Aménagement du territoire et cadre de vie	montants proposés 2023
Syndicat des marais de St Etienne et Couëron	1 100 €
Association des chasseurs de Couëron "La cartouche couëronnaise"	750 €
Association sanitaire apicole départementale de défense contre les maladies et ennemis des abeilles (ASAD)	300 €
TOTAL Aménagement du territoire et cadre de vie	2 150 €

Ressources humaines



Association Ressources Humaines	montants proposés 2023
COS local ville	88 011 €
TOTAL Ressources Humaines	88 011 €

Point 2 – Subventions aux compagnies artistiques 2023 - résidences théâtre Boris-Vian

Il est proposé de soutenir la compagnie La Volte-Cirque pour la création du spectacle *La Balançoire Géante*.

Compagnie fondée en 2018 par Sidney Pin et Matthieu Gary

Compagnie implantée à Nantes (44)

La Balançoire Géante : création prévue à Couëron le 4 juin 2023, île de la Liberté, dans le cadre de l'évènement Débord de Loire.

Répétitions prévues du mardi 30 mai au 2 juin 2023, jardin de la Gerbetière.

Actions culturelles envisagées dans le cadre de la résidence (en cours de construction) :

Porte ouverte pour groupe constitué dans le cadre de la résidence à La Gerbetière.

Il est proposé d'accorder une subvention de 3000 euros à la compagnie La Volte-Cirque.



Point 3 – Charte d'accueil des enfants en situation de handicap en Loire Atlantique

L'accueil d'enfants en situation de handicap dans les structures de loisirs de droit commun représente un enjeu majeur d'accessibilité pour tous aux activités de loisirs éducatifs qui **garantit le droit aux loisirs pour chaque enfant.**

Le vivre et l'agir ensemble, l'acceptation des différences, la rencontre et l'enrichissement par la mixité des publics font partie intégrante de **la Convention Territoriale Globale 2019-2023 et du Projet Educatif de Territoire 2021-2024.**

Dans cette perspective, assurer une **continuité éducative pour tous les enfants du territoire**, dès leur plus jeune âge, est un enjeu à relever.

S'inscrivant dans une dynamique résolue en matière d'**inclusion des enfants en situation de handicap**, la ville de Couëron souhaite **formaliser son engagement dans ce domaine en adhérant à la charte départementale d'accueil d'enfants en situation de handicap.**

Portée par le Département, l'Etat, la MDPH et la CAF de Loire Atlantique, cette charte a été élaborée afin de coordonner et d'optimiser les engagements de chacun et de chacune. Elle est déployée dans le cadre du schéma départemental des services aux familles.

Point 3 – Charte d'accueil des enfants en situation de handicap en Loire Atlantique

En la signant, la collectivité contribue à **soutenir et développer l'inclusion sur le département de Loire-Atlantique notamment au sein de ses structures d'accueil collectif hors temps scolaire, qu'il s'agisse des établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) ou des accueils péri-éducatifs.**

La charte répond à 3 grands objectifs :

- Valoriser les initiatives des structures d'accueil.
- Encourager les structures à s'engager dans une démarche inclusive.
- Communiquer aux familles sur les possibilités d'accueil.

Point 4 – Association Graine Pays de la Loire - Adhésion

La ville de Couëron souhaite formaliser son **adhésion au réseau GRAINE Pays de la Loire** qui constitue en région un réseau d'éducation à l'environnement et à la citoyenneté vers un développement durable.

Adhérente au réseau national d'éducation à l'environnement Ecole et Nature, cette association régionale met en relation des personnes et des structures impliquées dans cette thématique et contribue à son développement.

La **ville de Couëron contribue depuis de nombreuses années aux groupes de travail de ce réseau**, sous le prisme de **l'éducation à l'alimentation** menée en restauration collective. Par ailleurs, la collectivité a formalisé dans le cadre de son **projet éducatif de territoire (PEdT)** une volonté de mettre à l'étude la construction de **parcours d'éducation à l'environnement et au développement durable et l'accompagnement de projets d'éco mobilité notamment sur les sites scolaires.**

Le projet associatif du GRAINE Pays de la Loire est par ailleurs en phase avec les ambitions portées par la ville de Couëron dans le cadre de son projet de collectivité.

la Ville adhère au GRAINE Pays de la Loire afin :

- de s'inscrire dans une logique de réseau, en s'appuyant sur un réseau référent, reconnu par les institutions (DREAL, ADEME, Région Pays de la Loire...)
- de bénéficier des travaux menés autour de l'EDD (éducation à l'environnement et à la citoyenneté vers un développement durable) : compétences, ressources, contacts, outils, groupes de travail, etc.

Point 5 – Contribution de la Ville aux frais de scolarité des enfants couëronnais au sein des écoles Diwan de Nantes et de Saint-Herblain année 2022-2023

La loi n°2021-641 du 21 mai 2021, relative à la protection patrimoniale des langues régionales et à leur promotion, rend obligatoire la contribution des collectivités locales aux frais de scolarité des élèves dans un établissement privé du premier degré sous contrat d'association proposant un enseignement bilingue sur la commune d'accueil

Compte tenu des charges de fonctionnement des écoles publiques de la ville de Couëron et des villes de Nantes et de Saint-Herblain, il appartient à la ville de Couëron de verser à l'association d'éducation populaire Diwan Bro Naoned (Nantes) et à l'association d'éducation populaire Diwan Santervlan (Saint-Herblain) une participation financière sur les bases suivantes :

- Ecole Diwan de Nantes :
 - Application du forfait maternel de Couëron : 1 304,42 € par élève,
 - Application du forfait élémentaire de Couëron : 472,64 € par élève.
- Ecole Diwan de Saint Herblain :
 - Application du forfait maternel de Saint-Herblain : 1 173 € par élève,
 - Application du forfait élémentaire de Saint-Herblain : 431 € par élève.

Par conséquent, le montant de la participation totale pour l'année scolaire 2022-2023 s'élève pour :

- l'association d'éducation populaire Diwan Bro Naoned (Nantes) à 2 249,70 €,
- l'association d'éducation populaire Diwan Santervlan (Saint-Herblain) à 2 035,00 €.

Point 6 – Désignation du référent déontologue pour la commune de Couëron - modalités d'exercice de ses fonctions

L'article L.1111-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) donne, à compter du 1^{er} juin 2023, la possibilité pour **tout élu local de consulter un référent déontologue**, chargé de lui apporter **tout conseil utile au respect des principes déontologiques** consacrés par la charte de l'élu local.

Il est proposé de désigner :

M. Cyrille Emery,

référent déontologue de la ville de Nantes et de la Métropole.

M. Cyrille Emery pourra être saisi confidentiellement par mail (deontologue@nantesmetropole.fr) ou par courrier.

Il bénéficiera d'une indemnité de vacation de 80 € par dossier et disposera d'un ordinateur portable et d'un téléphone fournis par Nantes Métropole.

Point 7 – Accueil d'apprenti.e.s dans la collectivité année 2023-2024

Dans le cadre de sa politique de soutien à l'emploi, la municipalité souhaite continuer à s'engager dans l'accueil d'apprentis au sein des services de la collectivité,

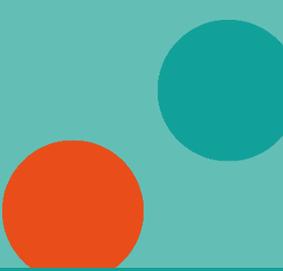
Pour mémoire, en 2022-2023, quatre apprentis ont intégrés au sein des services de la Ville de Couëron, au sein des services communication, ressources humaines, éducation et système d'information.

Le bilan à mi-parcours semble plutôt positif et incite donc à la poursuite le développement de ces accompagnements bénéfiques tant pour les jeunes que pour la Ville.

Suite au lancement de la nouvelle campagne, **8 accueils d'apprenti.e.s** sont envisagés à partir de 2023

Point 7 – Accueil d'apprenti.e.s dans la collectivité

année 2023-2024



Direction/service/poste	Maître d'apprentissage	Diplôme envisagé	Missions
<i>Direction générale</i> <i>Communication interne</i> Assistant.e communication interne	Responsable du service communication interne	Bac+3 chargé de communication et webmarketing Ou communication évènementiel et marketing 1 an	Participer à l'activité quotidienne du service et prendre en charge des missions de communication interne RH
<i>Cabinet Communication</i> Assistant.e communication	Responsable communication	Bac+3 chargé de communication et webmarketing Ou communication évènementiel et marketing Ou responsable communication	Accompagner le projet Terre de jeux 2024, appui à la conception rédaction, illustration du magazine, soutenir l'activité du service, accompagner le renouvellement partiel du Conseil des Sages à l'automne 2023.
<i>Direction éducation enfance et jeunesse</i> <i>Education</i> Accompagnateur.trice petite enfance	ATSEM	CAP-AEPE	Aider l'enfant dans l'acquisition de l'autonomie, Surveiller la sécurité et de l'hygiène des enfants Assister l'enseignant.e et/ou l'animation d'activités pédagogiques
<i>Direction éducation enfance et jeunesse</i> <i>Education</i> Educateur de jeunes enfants	Responsable adjointe et référente parentalité Ou Educatrice de jeune enfants	Diplôme d'éducateurs de jeunes enfants de 1 à 3 ans	Educateur.trice de Jeunes Enfants : au sein d'une équipe pluridisciplinaire où interviennent directeur.trice de crèche, auxiliaires de puériculture, animateur petite enfance. En lien avec le projet pédagogique et éducatif de la structure, il/elle assure des fonctions d'accueil, d'éducation, de prévention et de coordination auprès du jeune enfant.
<i>Direction éducation enfance et jeunesse</i> <i>Educatrice</i> Animateur.trice (2 postes)	2 responsables d'unité péri-éducative	CPJEPS- mention animation d'activité et vie quotidienne	Réaliser les animations dans le cadre d'un déroulement pédagogique Mettre en place un répertoire d'activités variées Réaliser et évaluer les projets des enfants Aménager des espaces en fonction des animations proposées et des besoins des enfants

Point 7 – Accueil d'apprenti.e.s dans la collectivité

année 2023-2024

Direction/ service/poste	Maître d'apprentissage	Diplôme envisagé	Missions
<p><i>Direction éducation enfance et jeunesse</i> <i>Restauration- entretien ménager</i></p> <p>Accompagnateur de projet restauration</p>	Responsable adjointe en charge de la restauration collective	<p>Licence professionnelle Qualité, hygiène sécurité, santé, environnement 1 an</p> <p>BTS Science et Technologie des Aliments 2 ans</p>	<p>La mise à jour du Plan de Maîtrise Sanitaire de la cuisine centrale</p> <p>L'accompagnement méthodologique de la rédaction des fiches recettes en cuisine centrale</p> <p>L'accompagnement de la cuisine centrale et des offices à la lutte contre le gaspillage alimentaire (accompagnements sur le terrain, mise à jour du référentiel de bonnes pratiques, mise en œuvre d'un plan d'actions dédié)</p> <p>L'accompagnement du projet de réhabilitation des offices et de reconstruction de la cuisine centrale (préconisations techniques au regard des enjeux de transition écologique, sécurité et qualité)</p>
<p><i>Direction aménagement et cadre de vie</i> <i>Aménagement du territoire</i></p> <p>Accompagnateur de projets d'agricultures urbaines et périurbaines</p>	Responsable de l'aménagement du territoire	Licence professionnelle « Métiers de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme- Parcours Agricultures urbaines et périurbaines »	<p>Poser le cadre d'action de la politique publique agricole de Couëron (identification et mise en cohérence des actions et définition des moyens à allouer)</p> <p>Mettre à plat l'occupation des terres agricoles : mode d'occupation (convention d'occupation / baux agricoles), intégration de clauses environnementales, critère de détermination de l'affectation des terres aux exploitants</p> <p>En lien avec Nantes Métropole, qui validera très prochainement sa propre stratégie agricole. Cela permettra d'assurer la bonne territorialisation de leurs politiques et la prise en considération des spécificités du territoire.</p>

Point 8 – Organisation du temps de travail et organisation des services - modification



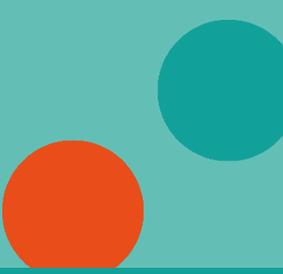
La définition, la durée et l'aménagement du temps de travail des agents ont été fixés par délibération du conseil municipal du 21 avril 2021 .

Le travail est organisé selon des périodes de référence appelées **cycles de travail et les** horaires de travail sont définis à l'intérieur du cycle, qui peut varier entre le cycle hebdomadaire et le cycle annuel.

Le décompte du temps de travail effectif s'effectue sur l'année, la durée annuelle de travail ne pouvant excéder 1 607 heures, sans préjudice des heures supplémentaires susceptibles d'être accomplies.

Aussi, pour répondre au mieux aux missions propre à chacun service, il convient de préciser le cadre dans lequel il s'inscrit.

Point 8 – Organisation du temps de travail et organisation des services - modification



Annualisation des études surveillées (Direction éducation enfance et jeunesse – métier de l'animation)

Le service d'études surveillées (intégré à l'accueil périscolaire) est proposé sur l'ensemble des sites scolaires élémentaires. Si les enseignants peuvent être recrutés par la Ville pour assurer ce service, sur certaines écoles, l'équipe enseignante ne répond pas favorablement. Le cas échéant, des agents d'animation sont rémunérés en heures complémentaires pour assurer ce service toute l'année et **la Ville propose aux agents concernés d'intégrer ce temps de travail dans leur annualisation par la création de profil individualisé.**

2 Profils sont proposés :

- P2 profil individuel études surveillées - 15,77/35^{ème}
- P3 matin - profil individuel études surveillées - 19,69/35^{ème}

Point 8 – Organisation du temps de travail et organisation des services - modification

ATSEM (DIRECTION ÉDUCATION, ENFANCE ET JEUNESSE)

Les ATSEM sont très souvent sollicités pour effectuer des heures complémentaires sur le temps de la pause méridienne. Elles répondent ainsi à un besoin de service dans un contexte de tension sur le marché de l'emploi. Par ailleurs, au sein d'une équipe pluridisciplinaire (animateurs, agents de restauration, ATSEM), leur mobilisation sur les temps péri-éducatifs constitue un repère sécurisant pour les plus jeunes.

Aussi, la ville propose aux agents désireux d'intégrer ce temps à leur annualisation, la création d'un 4^{ème} profil d'emploi ATSEM de type « journée continue » **sur la base d'un taux d'emploi de 97,30 % d'un temps complet.**

Point 8 – Organisation du temps de travail et organisation des services - modification

Pause méridienne de 2h Ecoles Jean-Zay et Aristide-Briand (Direction éducation enfance et jeunesse – métier de l'animation)

L'expérimentation de la pause méridienne à 2h sur les sites scolaires Jean-Zay et Aristide-Briand est positive. Les retours des équipes enseignantes, des parents d'élèves mais aussi des équipes péri-éducatives indiquent un souhait de pérennisation de ce dispositif. :

Aussi, la Ville propose d'entériner ses horaires par :

- **La création de profil spécifique pour les agents d'animation** affectés aux sites scolaires Jean-Zay et Aristide-Briand
- **L'évolution des horaires de travail des ATSEM** sur ces sites

Point 9 – Convention de mise à disposition de la chargée de projet longévité, accessibilité et relations aux usagers entre le CCA et la Ville de Couëron

Le CCAS de la ville de Couëron met à disposition de la ville de Couëron un agent pour exercer les fonctions de chargée de mission longévité, accessibilité et relation aux usagers. Cette mise à disposition s'inscrit dans la mise en œuvre de l'évolution de l'organisation des services de la Ville et du CCAS.

La chargée de mission longévité, accessibilité et relation aux usagers :

- contribue à la définition et la mise en œuvre de stratégies structurantes pour la collectivité dans le domaine de la relation aux usagers;
- informe des actions et de la mise en œuvre des dispositifs mis en place par les principaux partenaires (Nantes Métropole, Département...),
- garantit la cohérence des projets de la collectivité dans son domaine d'activité
- élabore et conduit des projets transversaux en s'appuyant sur la dynamique impulsée auprès des services et des partenaires de la collectivité, tout en tenant compte de leur activité propre.
- assure une veille sur l'avancement des projets menés par d'autres services ayant un lien avec les politiques publiques dont elle est référente
- favorise l'émergence et le développement d'une culture commune de la relation aux usagers.

Point 10 – Tableau des effectifs - modification

Total des emplois permanents

Effectif budgétaire : 471 postes (464)
dont temps non complets : 206 (207)

Equivalents Temps complet : 398,89 (391,47)

Effectifs pourvus (permanents) : 358 (361,80)

Effectifs pourvus en ETP : 321,57 (325,64)

Effectifs non pourvus par des permanents : 113 (101)

Effectifs non pourvus : 45 (33)

Accroissement temporaires

Effectif budgétaire : 28 postes (25)
dont temps non complets : 16 (16)

Au 30 janvier 2023, date de dernière modification du tableau en conseil municipal, le nombre de postes était de 464 postes créés dont 33 postes non pourvus

Point 10 – Tableau des effectifs - modification

POSTES PERMANENTS – CREATIONS

Service concerné	Intitulé du poste	Motif de la transformation	Conséquence	Nouveau grade	Nouvelle quotité de travail
Direction générale	Responsable de projets	Nouveau besoin	Création du poste	Attaché	TC
Moyens généraux	Responsable des moyens généraux	Absence longue de l'agent en poste et recrutement sur un autre grade	Création du poste	Attaché	TC
Patrimoine bâti	Chargé de la maîtrise des fluides et de l'énergie	Evolution de l'organisation et du poste en Responsable	Création du poste	Ingénieur	TC
Patrimoine bâti	Chef d'équipe de maintenance des bâtiments	Nouveau besoin	Création du poste	Agent de maîtrise	TC
Patrimoine bâti	Agent de maintenance des bâtiments	Nouveau besoin	Création du poste	Adjoint technique	TC
Patrimoine bâti	Agent de maintenance des bâtiments	Nouveau besoin	Création du poste	Adjoint technique	TC
Education	Responsable de site	Maintien continuité de service et redéploiement de l'agent en poste	Création du poste	Animateur	TC

Point 10 – Tableau des effectifs - modification

POSTES PERMANENTS – TRANSFORMATION

Service concerné	Intitulé du poste	Grade actuel	Quotité de travail actuelle	Motif de la transformation	Conséquence	Nouveau grade	Nouvelle quotité de travail
Espaces verts et naturels	Agent de maintenance des espaces verts	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	TC	Départ de l'agent en poste et recrutement sur un autre grade	Création du poste (le poste sera supprimé après avis d'un prochain CST)	Adjoint technique	TC
Sport	Gardien d'équipement sportif	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	17.50h	Départ de l'agent en poste et recrutement sur un autre grade	Création du poste et suppression de l'ancien poste après avis du CST	Adjoint technique	17.50h

Point 10 – Tableau des effectifs - modification

POSTES PERMANENTS – SUPPRESSION

Service concerné	Intitulé du poste	Grade actuel	Quotité de travail actuelle	Motif de la transformation	Conséquence	Nouveau grade	Nouvelle quotité de travail
Secrétariat général	Responsable du secrétariat général	Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	TC	Réorganisation du service	Suppression du poste	-	-

Point 10 – Tableau des effectifs - modification

ACCROISSEMENTS TEMPORAIRES D'ACTIVITÉ

Par ailleurs les besoins des services nécessitent la création des postes suivants en accroissement temporaire d'activité :

Service concerné	Motif	Durée et période	Grade	quotité de travail
Espaces verts et naturels	Chargé de la gestion différenciée des espaces verts	Du 1 ^{er} avril 2023 au 31 mars 2024	Attaché	TC
Vie associative et initiatives locales	Renfort pour les manifestations printemps-été	Du 1 ^{er} avril 2023 au 30 septembre 2023	Adjoint technique	TC
Service Sport	Recrutement d'un renfort au service Sport	Du 1 ^{er} mai 2023 au 31 octobre 2023	Attaché	TC
Service Ressources humaines	Recrutement d'un renfort au service Ressources humaines	Du 1 ^{er} mai 2023 au 30 avril 2024	Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	TC
Aménagement du territoire	Renfort suite à arrêt de travail	Du 1 ^{er} juin 2023 au 31 août 2023	Adjoint administratif	TC

Point 11 – Bilan des acquisitions et cessions foncières 2022

ACQUISITIONS REALISÉES PAR LA VILLE EN 2022

DESTINATION	DATE	PARCELLES (« B » si bâties)	SUPERFICIE	ADRESSE	VENDEURS	PRIX
Création de logements locatifs sociaux	07/06/2022	DI 411	1 513 m ²	7 rue des Tanneurs	Consorts Orhan	198 761,92€
Création de logements locatifs sociaux	29/03/2022	DI 1038	152 m ²	7 bis rue des Tanneurs	Mme Quiniou Françoise	6 238,08 €
Emplacement réservé au PLUm : création de jardins familiaux	06/04/2022	AY 14, 18, 20, 22, 26, 34, 35, 361	1 314 m ²	La Bazillière	Consorts Mabit	459,90 €
Emplacement réservé au PLUm : création de jardins familiaux Et protection des terres agricoles	07/04/2022	AY 23, 24, 79 et 85	3 032 m ²	La Bazillière	Epoux Carbonell Jean-Philippe	256,20 €
Poursuite Coulée verte du Drillet	06/04/2022	AW 182	3 500 m ²	Le Drillet	Consorts Bernier	1 500 €
Espaces verts ZAC de la Métairie phases 1 et 2	18/07/2022	BC 354, 447, 499, 243, 502	3 4011 m ²	Beaulieu / Le Pré Aubert	Loire Océan Développement	GRATUIT

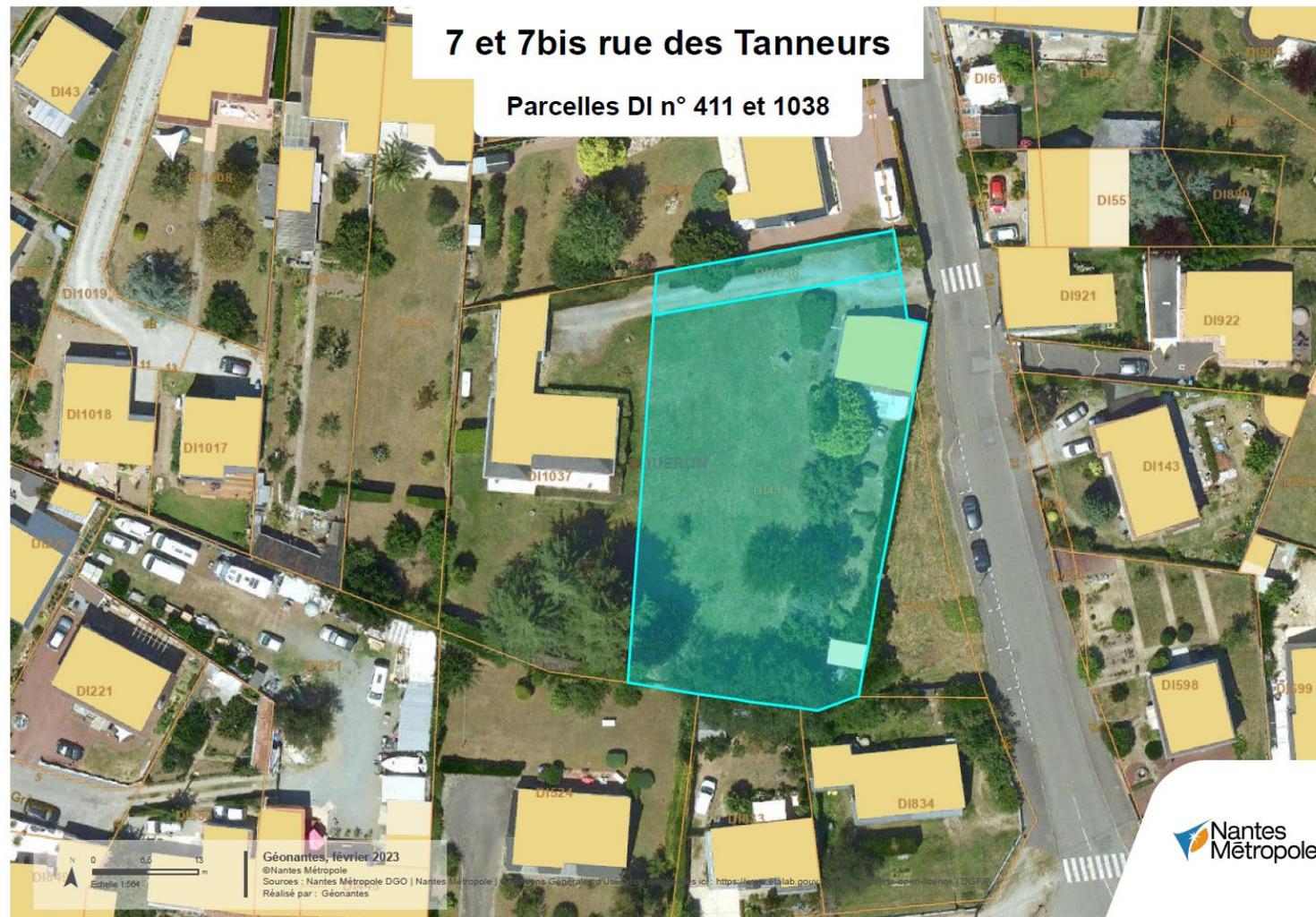
CESSIONS REALISÉES PAR LA VILLE EN 2022

Sans objet

Point 12 – Bilan des acquisitions et cessions foncières 2022

Les acquisitions significatives :

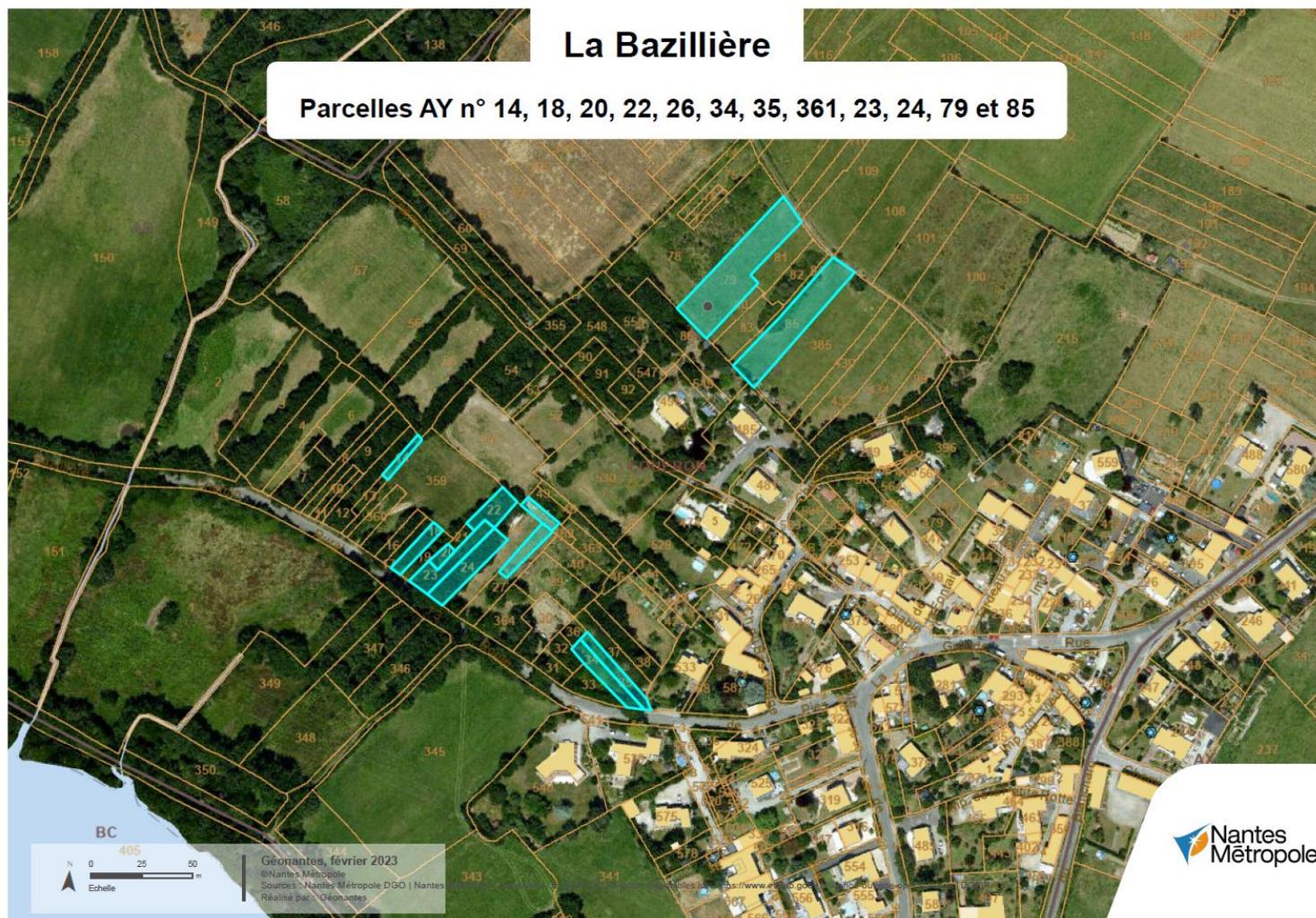
La propriété du 7 bis rue des Tanneurs, identifiée au PLUm en tant qu'Emplacement Réservé pour Mixité Sociale (ERMS) pour la réalisation d'un projet de construction de logements locatifs sociaux.



Point 12 – Bilan des acquisitions et cessions foncières 2022

Les acquisitions significatives :

Plusieurs propriétés sur la Bazillière concernées par un emplacement réservé inscrit au PLUM pour la création de jardins familiaux.



Point 13 – ZAC Ouest Centre-Ville phase 4 - échange foncier entre la Ville et Nantes Métropole

Certaines parcelles entre Ville et Métropole ayant fait l'objet d'une rétrocession sont à redistribuer, afin que les propriétés soient en adéquation avec leur aménagement :

Il s'agit de l'espace vert, cadastré CZ n°391, qui sera prochainement propriété de la Métropole, dans le prolongement de la coulée verte déjà propriété Ville.

En contrepartie, la Ville transfère à Nantes Métropole la parcelle cadastrée CZ n°390, dans le prolongement du parvis de l'école Jean Zay déjà propriété métropolitaine.



— Foncier NM à transférer à la Ville

— Foncier Ville à transférer à NM

Point 13 – ZAC Ouest Centre-Ville - transfert de propriétés de Loire Océan Développement au profit de la Ville

Dans le cadre de l'aménagement de la ZAC Ouest centre ville, Loire Océan Développement, propose le transfert des parcelles constituées d'espaces verts et de cheminements piétons dans la domanialité de la ville de Couëron.

Les propriétés concernées correspondent aux parcelles cadastrées suivantes :

- section CZ n°394, pour une emprise de 353 m²,
- section DE n°239, pour une emprise de 252 m²,
- section DH n°515, pour une emprise de 5 m²,
- section DH n°516, pour une emprise de 43 m²,
- section DH n°520, pour une emprise de 1 856 m²
- section DH n°521, pour une emprise de 859 m²,
- section CI n°457, pour une emprise de 1 149 m²,
- section CI n°491, pour une emprise de 1 114 m²,
- section CI n°494, pour une emprise de 5 m².

Point 13 – ZAC Ouest Centre-Ville - transfert de propriétés de Loire Océan Développement au profit de la Ville

**Transfert de la parcelle
CZ n°394 (353m²),
propriété de Loire Océan
Développement,
au profit de la Ville**



Point 13 – ZAC Ouest Centre-Ville - transfert de propriétés de Loire Océan Développement au profit de la Ville

**Transfert de la parcelle
DE n°239 (252m²),
propriété de Loire Océan
Développement,
au profit de la Ville**



Point 13 – ZAC Ouest Centre-Ville - transfert de propriétés de Loire Océan Développement au profit de la Ville

**Transfert des parcelles
DH n°515, 516 et 520,
pour une emprise totale
de 1709m²,
propriété de Loire Océan
Développement,
au profit de la Ville**



Point 13 – ZAC Ouest Centre-Ville - transfert de propriétés de Loire Océan Développement au profit de la Ville

**Transfert de la parcelle
DH n°521 (859m²),
propriété de Loire Océan
Développement,
au profit de la Ville**



Point 13 – ZAC Ouest Centre-Ville - transfert de propriétés de Loire Océan Développement au profit de la Ville

**Transfert des parcelles
CI n°457, 491 et 494,
pour une emprise totale
de 2254m²,
propriété de Loire Océan
Développement,
au profit de la Ville**



Point 14 – Décisions municipales et contrats - information

Conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et à la délibération n°2020-24 du 3 juillet 2020, le conseil municipal a délégué à Madame le Maire, pour la durée de son mandat, une partie de ses attributions en la chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard de toutes les matières énumérées à l'article L. 2122-22 susvisé.

Sont portées à connaissance du conseil municipal, l'ensemble des décisions municipales prises par Madame le Maire en son nom depuis la dernière séance du conseil municipal.

Questions Couëron Citoyenne

1. Une réunion spécifique des commerçant.es du centre bourg appelé à être rénové a-t-elle eu lieu ou va-t-elle être organisée afin de connaître leurs attentes, besoins et usages ?
2. On s'accorde ici pour dire que les commerces jouent un rôle essentiel pour la vie de notre commune. Qu'est-il fait pour améliorer leur visibilité en termes de signalétique ?
3. Nous constatons un nombre important de bâtiments vacants (logements, locaux commerciaux) appartenant à la Ville, à Nantes Métropole ou aux bailleurs sociaux. Citons pour exemple les deux logements vacants depuis 10 ans rue de la Marne. Que comptez-vous faire au regard des besoins croissants de la population ?

Bonne fin de soirée

